



Accusé de réception en préfecture  
02B-24200354-20210726-BUR-AG-21-089-DE  
Date de télétransmission : 29/07/2021  
Date de réception préfecture : 29/07/2021

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

Bureau du 26 juillet 2021

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives de loi 1901 – saison sportive 2021 / 2022**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS** : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGGRI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE.

**POUVOIRS** : -

**ABSENTS** : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 12  
Quorum : 5

Votants : 7  
Pour : 7  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 26 juillet 2021

**OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives de loi 1901 – saison sportive 2021 / 2022**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 21 juin 2016, approuvant le guide du sport et le règlement d'attribution des créneaux horaires des infrastructures communautaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 mai 2021 qui délègue au Bureau l'attribution des subventions sportives pour la saison 2021 / 2022 en dérogation au Guide du sport, avec au moins le montant attribué en 2020 ;

Vu la délibération du Bureau du 7 juin 2021 attribuant des subventions de fonctionnement aux associations sportives pour la saison 2021 / 2022 pour un montant total de 286 748 € ;

Considérant les dossiers de demandes de subvention présentés par les associations sportives, la Boule du Prado et Taekwondo Club Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

D'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations sportives de loi 1901 pour la saison sportive 2021 / 2022, selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous, pour un montant de 2 850 € ;

Bureau du 26 juillet 2021

**OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives de loi 1901 – saison sportive 2021 / 2022**

Association		Subvention demandée	Subvention attribuée
1	La boule du Prado	2 000 €	2 000 €
2	Taekwondo Club Bastia	1 000 €	850 €
Montant total des subventions saison sportive 2021 / 2022			2 850€

**AUTORISE**

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

*[Signature]*  
**LOUIS POZZO DI BORGO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 29 JUIL. 2021  
et publication ou notification  
du 29 JUIL. 2021  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*